

## Conseiller chauffage PEB - Type 1

Réceptionnez les nouvelles installations de chauffage !



### Formation continue

Que vous soyez professionnel en activité, curieux ou passionné par un domaine, formez-vous avec notre Formation Continue tout au long de votre vie !

À Bruxelles, depuis 2011, toute nouvelle installation doit être réceptionnée ou approuvée. Cette formation est complémentaire au "Technicien chaudière PEB GI".

**PROGRAMME :**

- Réglementation socle de base
- Agrément Conseiller chauffage Type 1
- Aspects théoriques réception Type 1
- Appliquer les normes ventilation du local de chauffe
- Réaliser une réception Type 1
- Compléter une attestation de réception de Type 1
- Examen

**Attention :** aucune dérogation ne sera acceptée pour une absence à l'examen.

En cas d'absence - pour quelque raison que ce soit - le prix d'un examen Conseiller chauffage PEB Type 1, seul, sera de 125€ (aussi bien en 1ère, qu'en 2ème session).

**SYLLABUS :**

Le syllabus est distribué à chaque participant, par mail, au début du 1er cours. Vérifiez bien que l'encodage de l'adresse mail de ce dernier soit correcte lors de l'inscription.

## objectif

Obtenez du certificat d'aptitude « Conseiller chauffage PEB - Type 1 » pour la Région de Bruxelles-Capitale

## Détails sur la formation:

## Public cible

Toute personne qui possède le certificat d'aptitude "Technicien chaudière PEB GI ou L" et qui souhaite effectuer des réceptions de Type 1.

**PREREQUIS :**

Être détenteur du certificat d'aptitude "Technicien chaudière PEB GI ou L" ou avoir suivi un "Recyclage Technicien chaudière PEB pour la région de Bruxelles" si le certificat de base a été obtenu avant le 01/01/2019.

## DETAILS SUR LA FORMATION

Certificat d'aptitude « Conseiller chauffage PEB de Type 1 » pour la Région de Bruxelles-Capitale.

**Prix:** 495€

**Durée:** 28h00

**Dates:**

• 07/04 - 08/04 - 09/04 et 16/04/2026

**Horaire :** de 8h30 à 17h00

**Places:** Min. 8 - Max. 20

## CONDITIONS D'ADMISSION

**DOCUMENT A FOURNIR par mail (fc@efp.be) à l'inscription :**

Preuve de la réussite du Technicien chaudière PEB GI (copie du certificat obtenu dans un centre agréé).

**L'identité du candidat peut être demandée à tout moment, notamment lors de formations/examens certifiants.**

**Le coût de la formation est à payer à l'inscription.**

Vous êtes apprenant ou vous avez déjà suivi une formation continue à l'efp dans l'année en cours ? Envoyez vos coordonnées par mail à [fc@efp.be](mailto:fc@efp.be) pour découvrir si vous pouvez bénéficier d'une réduction sur votre prochaine formation.